



INSTITUT DU GENRE EN GÉOPOLITIQUE

**BILAN DU MANDAT D'ONU FEMMES
DIX ANS APRÈS SA CRÉATION**



Illustration Yona Rouach : @welcome_univers

Rédigé par Deborah Rouach

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteurice.

Citer cette publication : Deborah Rouach, « Bilan du mandat d'ONU Femmes dix ans après sa création », Institut du Genre en Géopolitique, juillet 2020.

© Tous droits réservés, Institut du Genre en Géopolitique, Paris, 2020

Sommaire

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| I - La notion d'égalité femmes-hommes au sein de l'Organisation des Nations unies | 4 |
| II - La création d'ONU Femmes : un mandat pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes et des filles | 10 |
| III - L'œuvre d'ONU Femmes ces dix dernières années : entre victoires conséquentes et processus inachevé ? | 12 |
| IV - Qu'attendre d'ONU Femmes ces dix prochaines années ? | 22 |
| 1. Des éléments culturels et politiques obstruant l'évolution des mentalités | 22 |
| 2. Des progrès encourageants pour l'avenir d'ONU Femmes | 26 |
| Conclusion | 27 |
| Bibliographie | 28 |

Bilan du mandat d'ONU Femmes dix ans après sa création

Introduction

Pour fêter les dix ans d'ONU Femmes, l'Institut du Genre en Géopolitique propose de revenir sur les aboutissements et les défis de cette entité qui oeuvre pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles à travers le monde.

L'égalité femmes-hommes est une notion relativement nouvelle : historiquement le rôle des hommes et des femmes dans la société a toujours été pensé comme complémentaire, et ce malgré les contraintes et attentes injustes envers les filles et les femmes. À ce jour, aucune société ne peut se prétendre égalitaire à tous les niveaux, aussi bien politique, économique que culturel. C'est pourquoi les femmes poursuivent leur combat contre les injustices que leur incombe le simple fait d'être née femme et les personnes au pouvoir, en majorité des hommes, qui refusent de mettre en place les actions nécessaires à une évolution radicale et permanente de cette réalité. Ces mêmes personnes profitent du système actuel d'oppression et d'exploitation des femmes, sans s'inquiéter d'empêcher nos sociétés de se développer pleinement grâce au potentiel des femmes. C'est un système d'autant plus pernicieux qu'il emprisonne également les hommes, même si cela relève d'une toute autre proportion. En effet, le patriarcat enferme les hommes dans un carcan étouffant de codes de conduite qui peut se retourner contre eux en plus de ralentir les changements en faveur d'une plus grande égalité pour les femmes.

Il incombe donc à l'Organisation des Nations unies de permettre à tous les êtres humains de voir leurs droits fondamentaux respectés et de parvenir à imposer des normes sociales qui garantissent l'intégrité et l'autonomisation des femmes et des filles dans nos sociétés qui ne le garantissent pas d'elles-mêmes.

Nous nous pencherons sur les raisons de l'avènement d'ONU Femmes, les objectifs, les ambitions et les missions de cette entité afin de délimiter les progrès de son mandat depuis sa création. Avant d'analyser les actions d'ONU Femmes depuis 2010, nous allons d'abord dresser le tableau chronologique des activités de l'Organisation des Nations unies en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes, pour étudier ensuite les perspectives d'avenir d'ONU Femmes.

I - La notion d'égalité femmes-hommes au sein de l'Organisation des Nations unies

« **L'égalité des sexes fait partie de l'ADN des Nations Unies¹** » - Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU lors d'un discours sur les femmes et le pouvoir à la New School, le 27 février 2020 à New York.



Dès sa création, l'Organisation des Nations unies (ONU) a établi la protection des droits de la femme et de l'égalité femmes-hommes au cœur des priorités de son mandat universel. L'article 1 de la Charte des Nations unies détaillant les objectifs de l'ONU, adoptée le 26 juin 1945, est là pour en témoigner en ce qu'il met un point d'honneur à souligner l'importance de « la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion² ».

En 1946, la Commission de la condition de la femme, organe du Conseil économique et social des Nations unies, incarne le tout premier instrument intergouvernemental mondial dédié à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Cette commission s'est notamment assurée que l'égalité femmes-hommes soit inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme³ adoptée en 1948. Depuis 1996, elle se réunit chaque année pour favoriser la promotion des droits des femmes en incitant les États à adopter des normes favorables à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Dans les années 1970, alors que les luttes féministes connaissent un nouvel essor à travers le monde, deux événements clés prennent part en 1975 : la déclaration par l'Assemblée générale de l'Année internationale de la femme qui ouvre la Décennie des Nations unies dédiée à la femme et la première conférence mondiale sur les femmes organisée à Mexico.

¹ ONU Info, « Droit des femmes : Guterres appelle à en finir avec l'inégalité des sexes, cette « honte du 21^e siècle » », ONU, 27.02.2020, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/02/1062791>

² Chapitre I de la Charte des Nations unies, disponible sur : <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>

³ Article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou de toute autre situation. »

Le contenu des encadrés ci-dessous concernant les conférences mondiales sur les femmes provient en intégralité du Département de l'information de l'ONU⁴.

La conférence mondiale sur les femmes de Mexico en 1975

Partis en présence

133 délégations nationales représentées par 113 femmes.

Identification de trois objectifs

- Une égalité complète entre les hommes et les femmes et l'élimination des discriminations fondées sur le sexe,
- L'intégration et la pleine participation des femmes au développement,
- Une contribution de plus en plus importante des femmes au renforcement de la paix internationale.

Actions fortes

- Adoption d'un Programme mondial d'action sur dix ans proposant des directives aux États membres pour la mise en place des objectifs afin de garantir un accès égal aux femmes dans des domaines tels que l'éducation, les opportunités d'emploi, la vie politique, la santé, le logement, la nutrition et le planning familial.
- Demande aux États d'établir un rapport sur leurs stratégies nationales et d'identifier des objectifs et des priorités en faveur de l'égalité femme-homme.
- Création de l'Institut international de recherche et de formation des Nations unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) et du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM).

En parallèle de cette conférence, un Forum des organisations non gouvernementales (ONG) est organisé rassemblant des milliers de participant.e.s. Ce Forum aura eu pour conséquence de mettre en avant la profonde disparité des attentes au sein du mouvement des femmes s'expliquant notamment en raison de leurs réalités économiques et politiques propres à leur pays d'origine. Cependant, ce Forum fut une réussite à plusieurs niveaux : il eut le mérite de rassembler hommes et femmes, de mêler les cultures, de favoriser l'échanger d'informations mais aussi, et surtout, de participer à la confrontation des points de vue, des intérêts et des combats des femmes de différentes origines. Enfin, cette réunion a marqué le lancement d'un processus d'unification du mouvement féminin.

⁴ Département de l'information de l'ONU, « Les quatre conférences mondiales sur les femmes 1975-1995 Perspective historique », avril 2000, disponible sur : <https://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fond.html>

En 1979, l'Assemblée générale adopte la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le premier traité international qui reconnaît les droits reproductifs de la femme et définit les multiples formes de discriminations subies par les femmes. Elle propose aux gouvernements signataires de les combattre grâce à l'application de politiques nationales. Entrée en vigueur en 1981 suite à sa ratification par 20 pays, elle a un caractère coercitif pour les États l'ayant ratifié, qui doivent alors produire tous les quatre ans un rapport sur les mesures prises pour éliminer les obstacles à la bonne application de la Convention. Elle est de nos jours ratifiée par 186 nations.

La conférence mondiale sur les femmes de Copenhague en 1980

Partis en présence

145 États membres.

Identification de trois domaines cibles pour atteindre les objectifs identifiés par la Conférence de Mexico : un accès égal aux hommes pour les femmes dans l'éducation, les opportunités d'emploi et les services de soins médicaux.

Actions fortes

Adoption d'un programme d'action identifiant des obstacles à l'égalité femme-homme :

- le manque d'engagement de la part des hommes pour améliorer le rôle de la femme dans la société,
- une volonté politique insuffisante,
- le manque de reconnaissance de la valeur des contributions des femmes à la société,
- la rareté des femmes aux postes de décision,
- l'insuffisance de services tels que les coopératives, les centres de soins journaliers et les organismes de prêts destinés à soutenir le rôle de la femme dans la vie nationale,
- des ressources financières trop limitées.

La conférence mondiale sur les femmes de Nairobi en 1985

Partis en présence

157 États membres.

Constat de l'échec des pays à réaliser les objectifs de la Décennie : égalité, développement et paix.

Actions fortes

- Adoption de Stratégies prospectives d'action pour 2000 par tous les États membres pour la promotion de la femme. Ces stratégies proposaient des mesures pour concrétiser l'égalité des sexes au niveau national et promouvoir la participation des femmes dans les efforts de paix et de développement.
- Reconnaissance de la nécessité d'impliquer les femmes dans la gestion de toutes les affaires humaines.

La conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995

Partis en présence

189 États membres et 30 000 personnes de la société civile.

Actions fortes

- Changement du prisme adopté pour étudier la question de l'égalité femmes-hommes avec l'adoption du concept de genre qui inclut les questions relatives aux femmes à un ensemble sociétal et confirme le caractère universel du combat pour les droits des femmes.
- Renouveau des engagements mondiaux pour l'attribution de pouvoirs accrus aux femmes.
- Adoption unanime de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action en faveur du renforcement de la position de la femme.
- Identification de douze domaines requérant une action concrète des gouvernements et de la société civile pour la promotion de la femme : la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, la santé, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, les droits humains des femmes, les médias, l'environnement et les filles.
- Nomination d'un.e conseiller.e spécial.e sur les questions sexospécifiques à l'ONU afin de garantir une application large des perspectives sexospécifiques à tous les niveaux du champ de travail des Nations unies.

Suite à la conférence de Pékin, l'Assemblée générale des Nations unies se rassemble tous les cinq ans pour faire le point sur les avancées et les points de tension concernant les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes à l'échelle internationale. Ces réunions doivent permettre aux pays de réaffirmer leur engagement en faveur d'une amélioration de la condition des femmes au sein de leur pays à travers la mise en place des objectifs des conférences de Nairobi et de Pékin.

Les conférences mondiales sur les femmes ont joué un rôle important dans la prise de conscience de l'importance de promouvoir les droits des femmes et leur autonomisation à travers le développement de diverses stratégies et plans d'action. L'égalité des sexes est ainsi devenue un enjeu géopolitique inscrit dans l'agenda de la communauté internationale et les discriminations envers les femmes une question nécessitant l'implication des acteurs politiques et économiques en plus de la société civile.

En 2000, dans le cadre du Sommet du Millénaire réunissant les 189 pays membres de l'ONU de l'époque, les États adoptent les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre pour 2015 par l'ensemble des États du globe. Les femmes sont concernées par l'ensemble de ces objectifs mais parmi les huit deux d'entre eux mettent à l'honneur les femmes à savoir l'objectif 3 pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'objectif 5 pour améliorer la santé maternelle.

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement



Source : UNICEF (<https://www.unicef.fr/dossier/objectifs-du-millenaire-pour-le-developpement-omd>)

Un mois avant, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, été adoptée par 192 États. Elle reconnaît finalement les conséquences des guerres sur les femmes et ainsi la différence des expériences des conflits fondée sur le genre. Cette résolution réaffirme le besoin de donner aux femmes un rôle plus important dans la prise de décisions au niveau de la prévention et du règlement des conflits, mais aussi au niveau de leur protection en temps de conflit. Mais bien plus que cela, elle a permis de mettre « en lumière l'un des plus grands silences de l'histoire - la violence systématique, brutale et fréquente dont sont victimes les femmes et les filles dans un conflit armé⁵ ».

⁵ Mayanja Rachel, « Les conflits armés et le femmes - La résolution 1325 du Conseil de sécurité : dix ans d'existence », Chronique ONU, disponible sur : <https://www.un.org/fr/chronicle/article/les-conflits-armes-et-le-femmes-la-resolution-1325-du-conseil-de-securite-dix-ans-dexistence>

II - La création d'ONU Femmes : un mandat pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

« À l'ONU, nous devons donner l'exemple. C'est pourquoi j'ai fait du renforcement des capacités des femmes une priorité. Nous espérons la création d'une entité dynamique sur l'égalité des genres et le renforcement des capacités des femmes au sein des Nations Unies⁶ »

- Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations unies de 2007 à 2016, demandant la création d'ONU Femmes à l'Assemblée nationale en mars 2010.



Juillet 2010 marque l'avènement de ONU Femmes suite à l'unanime décision de l'Assemblée Générale de renforcer l'action des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette décision participe au projet plus vaste de réforme de l'ONU afin d'amplifier son impact et résulte d'un long processus de négociations entre les États membres ainsi que d'un fastidieux travail de plaidoyer du mouvement féminin mondial. La création de l'entité ONU Femmes s'explique pour plusieurs raisons : l'absence de leadership, le manque d'efficacité des actions de l'Organisation des Nations unies envers les femmes et de financement ainsi que la difficile coordination des actions envers les femmes et l'égalité des sexes. « L'absence d'une agence unique reconnue comme pilier⁷ » de l'action de l'ONU dans ce domaine était donc devenu un handicap pour l'efficacité des Nations unies.

ONU Femmes résulte ainsi de l'intégration de quatre organismes consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes :

- la Division pour la promotion de la femme (DAW),
- l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion des femmes (INSTRAW),
- le Bureau de la Conseillère spéciale pour les problématiques liées aux femmes (OSAGI),
- le Fonds de développement des Nations unies pour les femmes (UNIFEM).

Les objectifs d'ONU Femmes sont multiples mais peuvent se résumer comme suit : permettre aux femmes et aux filles de réaliser leur potentiel, de jouir des mêmes opportunités et droits que les hommes et de participer au développement durable de nos sociétés. L'élimination des discrimina-

⁶ ONU, « Ban souhaite la création sans délai d'une agence sur les droits des femmes », 05.03.2010, disponible sur : <https://unric.org/fr/ban-souhaite-la-creation-sans-delai-dune-agence-sur-les-droits-des-femmes/>

⁷ ONU Femmes, « À propos d'ONU Femmes », disponible sur : <https://www.unwomen.org/fr/about-us/about-un-women>

tions basées sur le genre ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde constituent de ce fait des éléments au cœur de toutes ses missions.

Le mandat d'ONU Femmes comporte trois volets :

- les fonctions opérationnelles : « appuyer les organes intergouvernementaux, tels que la Commission de la condition de la femme, dans la formulation de politiques, de normes et de références internationales⁸ »,
- le soutien normatif : « aider les États membres à appliquer ces normes, en mettant à disposition des pays qui en font la demande l'appui technique et financier adapté, et forger des partenariats performants avec la société civile⁹ ».
- la coordination : « diriger et coordonner le travail du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes, et promouvoir la responsabilisation, notamment au moyen d'un suivi régulier des progrès réalisés dans l'ensemble du système¹⁰ ».

Les activités d'ONU Femmes sont réparties en six catégories distinctes :

1. la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux,
2. l'autonomisation des femmes sur le plan économique,
3. l'élimination de toutes formes de violences envers les femmes et les filles,
4. la participation et le leadership des femmes pour la paix, la sécurité et l'action humanitaire,
5. la responsabilité des États à s'engager et prioriser l'égalité femmes-hommes,
6. la promotion de normes et politiques internationales en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux.

En outre, son mandat est encadré et orienté par divers traités internationaux dont la Charte des Nations Unies, CEDAW, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies¹¹, la Déclaration du Millénaire et ses objectifs et l'ensemble des résolutions et décisions prises par l'Assemblée générale.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ainsi que celles qui ont suivi : les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013) et 2242 (2015).

III - L'œuvre d'ONU Femmes ces dix dernières années : entre victoires conséquentes et processus inachevé ?

« En autonomisant les femmes, nous autonomisons les communautés, les nations et la famille humaine toute entière » - Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies de 2007 à 2016.



Depuis 2010, ONU Femmes se bat pour faire réaliser qu'investir dans les femmes et les filles n'est pas seulement un moyen de rendre justice à la moitié de la population mais constitue un investissement nécessaire pour accorder un meilleur avenir à l'humanité. L'entité s'attèle ainsi à encourager les États membres à accorder une place importante à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes dans leurs politiques et au cœur des débats de nos sociétés. Opérationnelle en 2011, cette année devait marquer l'avènement d'une nouvelle ère pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Mais qu'en est-il réellement ? Quel tableau peut-on dresser après dix ans d'actions et de plaidoyer d'ONU Femmes ? On s'efforcera ici de proposer un bilan des réussites et des échecs de cette entité dans la poursuite de ses objectifs.

Dès le commencement de son activité, ONU Femmes a été confrontée à un monde mouvant et en perpétuelle mutation. En pleine période de mouvements de contestation au Magreb et au Moyen-Orient et de crise économique et financière mondiale¹², ONU Femmes a établi le Plan stratégique 2011-2013 en faveur du développement de programmes nationaux et de l'incitation aux engagements internationaux pour concrétiser son mandat.

Avec pour priorités une plus grande participation politique des femmes et leur autonomisation économique, ONU Femmes a misé sur l'inclusion de plus en plus de personnes via la mise en place et le renforcement de nouveaux partenariats stratégiques que ce soit avec les gouvernements étatiques¹³, d'autres organismes de l'ONU ou les collectivités locales. L'autonomisation et la participation économique des femmes ont notamment été promues par la Banque mondiale¹⁴ comme des étapes indispensables à l'augmentation de la productivité, à la réduction des inégali-

¹² ONU Femmes a malgré tout reçu des contributions financières à hauteur de 227 millions de dollars de la part de 116 gouvernements en 2011. Source : Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2011-2012, ONU Femmes, p.3, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502

¹³ 106 programmes nationaux ont été lancés. Source : Ibid.

¹⁴ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde. Égalité des genres et développement, 2011, disponible sur : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/4391/WDR%202012%20Overview-Fr.pdf?sequence=13&isAllowed=y>

tés sociales et comme moyen de répondre à la pénurie de main d'œuvre dans certaines régions. En soutien des travaux réalisés par la Commission de la condition des femmes, ONU Femmes a en ce sens soutenu l'investissement vis-à-vis du potentiel des femmes et des filles en zones rurales, représentant un quart de la population mondiale¹⁵, qui jouent un rôle clé dans leur économie et permettent de lutter contre la pauvreté et l'insuffisance alimentaire au sein de leur communauté. La participation politique des femmes a en outre été soulignée comme constituant une étape fondamentale pour la démocratie.

Il faut en outre souligner le travail de plaidoyer d'ONU Femmes pour l'égalité des sexes lors du Forum sur l'efficacité de l'aide réunissant 160 pays, qui est parvenu à faire intégrer dans l'accord final, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme « partie intégrante des progrès vers le développement, et des conditions préalables à une croissance durable et inclusive¹⁶ ». Une autre avancée significative est la réalisation de la nécessité de prendre en compte une perspective genrée dans les politiques de financement de l'adaptation aux changements climatiques lors de la COP17 à Durban.

Les programmes mis en oeuvre par ONU Femmes en 2012 - 2013 ont mis un point d'honneur à lutter contre toutes les formes de violences basées sur le genre ce qui a donné lieu à l'adoption de lois contre la violence conjugale par 125 pays mais cela reste toutefois insuffisant avec plus « de 600 millions de femmes [vivent] dans des pays où la violence conjugale n'est pas considérée comme un crime¹⁷ ». ONU Femmes devait d'autre part attester de ses capacités à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) comprenant la promotion de l'égalité des sexes qui arrivaient à échéance à l'horizon 2015. Or, il a été fait le constat de faibles résultats concernant l'élimination des discriminations et de la violence à l'égard des femmes et des filles car ce défi n'est pas inclus aux OMD. En ce sens, la Commission de la condition de femmes a adopté en 2013 un accord international comportant 69 mesures « pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles¹⁸ » impliquant les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Pour renforcer l'action à l'égard de ces objectifs, ONU Femmes a lancé l'initiative mondiale « Engageons-nous » insistant sur l'implication des gouvernements dans la définition d'engagements nationaux concrets. En plus d'avoir muni l'Assemblée générale des données né-

¹⁵ Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2011-2012, ONU Femmes, p.7, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2012-2013, ONU Femmes, p.3, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502.

¹⁸ Ibid, p.4

cessaires à l'adoption d'une résolution ambitionnant d'interdire les mutilations génitales féminines de par le monde, qui enjoint les États membres de l'ONU à « renforcer leurs activités de plaidoyer, d'information et de sensibilisation, d'allouer des ressources pour mettre fin à cette pratique et de promulguer des lois visant à protéger les femmes et les filles¹⁹ ».

Au cours de la période 2013 - 2014, le travail de plaidoyer d'ONU Femmes s'est concentré sur « l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les dimensions du futur programme de développement mondial²⁰ » pour l'après-2015. La Commission de la condition des femmes a permis aux États membres de réaliser une introspection des progrès mis en œuvre pour les femmes et les filles dans le cadre de la réalisation des OMD et d'identifier les obstacles rencontrés à savoir « les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes, la pauvreté, les lois et normes sociales discriminatoires, et les pratiques préjudiciables [le manque d'actions contre les violences genrées à l'encontre des femmes et des filles et] l'accès inégal à un emploi décent et aux ressources productives²¹ ». Cette même année le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte la résolution 2122, une victoire pour ONU Femmes qui s'efforçait depuis plusieurs années à défendre auprès des États le lien indissociable entre les notions de genre, paix et sécurité. ONU Femmes défend l'idée selon laquelle les processus de paix et de résolution de conflit sont moins susceptibles de perdurer sans l'implication active des femmes.

Les vingt ans de la Déclaration et l'adoption du Programme d'action de Pékin ont permis à ONU Femmes de dresser le bilan de ce qui a été accompli par 167 pays durant cette période. Il est fait le constat d'avancées significatives telles qu'en Bolivie où plus de 50% de la Chambre des représentants était constituée de femmes, au Bangladesh où ONU Femmes soutient le développement d'une meilleure résilience au changement climatique pour les femmes ou encore au Kosovo où ONU Femmes, en partenariat avec la société civile, a participé à la « reconnaissance juridique des rescapées de violences subies au cours du conflit armé²² ». Et pourtant, cet état des lieux bien qu'encourageant expose que « les leaders mondiaux sont encore loin de faire ce qu'il faut pour respecter les engagements pris à travers la « Déclaration et Programme d'action » visionnaire de

¹⁹ Ibid, p.5

²⁰ Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2013-2014, ONU Femmes, p.4, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502.

²¹ Ibid.

²² Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2014-2015, ONU Femmes, p.13, disponible sur : <https://www.unwomen.org/-/media/annual%20report/attachments/sections/library/un-women-annual-report-2014-2015-fr.pdf?la=fr&vs=5544>

Beijing²³ ». La Directrice exécutive d'ONU et d'ONU Femmes, Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka, dénonce en ce sens l'échec des États à s'engager durablement et efficacement pour les femmes et les filles de leur société. Un constat qui a motivé l'initiative lancée en 2015 ayant pour nom « Pour un monde 50-50 en 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes » afin que l'investissement gouvernemental soit à la hauteur du défi que constitue l'égalité des sexes.

ONU Femmes voit de plus son action réduite par un manque de ressources et de financements qui l'empêche de mener à bien ses objectifs. Cette entrave à l'efficacité de ONU Femmes ne doit toutefois pas minimiser sa popularité et la pertinence de son existence. La création d'ONU Femmes a notamment permis de remédier à l'absence de leader mondial dans le domaine de l'égalité des sexes. L'entité joue donc à ce niveau très bien le rôle qui lui a été confié. Diverses études dont celles réalisées par le MOPAN²⁴, en charge de l'évaluation des organisations internationales, ont montré que le travail d'ONU Femmes répond aux besoins et aux priorités locales même si ces dernières restent encore limitées. Cependant les analystes de cette même étude s'accordent à dire que l'entité a fait d'énormes progrès pour atteindre trois de ses objectifs : mettre fin aux violences faites aux femmes, promouvoir le leadership des femmes pour la paix et la sécurité et adopter des normes et des politiques internationales en faveur de l'égalité des sexes. ONU Femmes a toutefois conscience que pour accélérer les changements et assurer leur longévité dans le temps, elle se doit de mobiliser des partenaires et de développer de nouvelles normes de collaboration.

L'année 2015 représente un véritable tournant pour l'action de l'entité ONU Femmes avec l'approbation unanime du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par tous les États membres. C'est la première fois qu'un programme qui inclut dans tous ses chapitres les causes défendues par ONU Femmes est mis en place. L'entité a donc un rôle central à jouer dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

²³ ONU Femmes , « Communiqué de presse : « L'échec collectif des leaders dans l'avancement de la cause des femmes », 06.03.2015, disponible sur : <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2015/3/collective-failure-of-leadership-on-progress-for-women>

²⁴ MOPAN, Note de synthèse. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), 2014, disponible sur : http://www.mopanonline.org/assessments/unwomen2014/UN_Women-2014-Exec-Summ-fr.pdf

Les Objectifs de Développement Durable



Source : <https://fr.unesco.org/sdgs>

Ce programme témoigne d'un changement significatif au sein des Nations unies, pour la première fois il est mis en exergue que le progrès des sociétés des pays en développement et des pays développés passe par la poursuite de l'égalité des sexes. En effet, l'objectif 5 des ODD « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » a permis à ONU Femmes d'avoir une place plus importante dans le processus de mise en oeuvre de ce programme et des 17 ODD de manière générale.

L'objectif 5 des ODD se focalise sur cinq domaines prioritaires :

- renforcer le leadership des femmes,
- mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles,
- intégrer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité,
- renforcer l'autonomisation économique des femmes,
- et placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification et de budgétisation au niveau national.

La concrétisation de cet ODD passe avant tout par la force de mobilisation d'ONU Femmes qui a en ce sens saisi l'occasion pour organiser la première réunion de chef.fe.s d'État sur l'égalité des sexes où près de 74 pays étaient représentés. Il en va notamment de la réalisation des programmes et partenariats mis en place par ONU Femmes et de l'engagement politique et financier des États, 93 nations s'étaient engagées pour atteindre l'égalité des sexes.

En 2015 - 2016, ONU Femmes s'est montrée particulièrement active et influente dans la réalisation de son mandat et ce dans divers domaines. Tout d'abord en ce qui concerne l'action climatique internationale, la COP21 à Paris, réel succès diplomatique, a révélé la capacité d'action d'ONU Femmes qui a réussi à faire inscrire dans les Accords de Paris la dimension genrée de la protection de l'environnement et de la réponse apportée aux changements climatiques. La 60e Commission de la condition des femmes a qui plus est « souligné le rôle central d'ONU Femmes dans ses activités d'appui aux États membres, de coordination du système des Nations Unies et de mobilisation des organisations de la société civile, du secteur privé et d'autres partenaires pour la mise en œuvre complète, efficace et accélérée du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030²⁵ ».

De même lors du Sommet mondial de l'aide humanitaire en 2016, ONU Femmes a occupé une fonction clé en faisant pression sur les dirigeants des États présents afin de « conférer une dimension de genre à l'intervention humanitaire²⁶ » via notamment l'implication des femmes en tant que dirigeantes dans les interventions humanitaires, la protection des femmes et des filles contre les actes de violence basée sur le genre et la promotion de l'accès à des services de santé sexuelle et procréative²⁷.

Le chemin vers l'égalité des sexes au sein des instances politiques de décision reste long et les avancées bien qu'elles soient encourageantes, tel que le programme régional en Amérique latine et aux Caraïbes pour des gouvernements inclusifs dans leurs institutions et décisions, ne permettent pas d'espérer atteindre la parité d'ici 2030. Du point de vue de l'autonomisation économique des femmes, ONU Femmes a poursuivi son activité pour l'élimination de la marginalisation des femmes dans l'économie de leur pays, même si en 2016 une estimation recommandait d'agir encore pendant 70 ans avant de pouvoir prétendre réduire l'ensemble des inégalités économiques fondées sur le genre. Cette même année, ONU Femmes a présidé le Groupe mondial sur la migration lui donnant l'opportunité de prôner la généralisation de la protection des femmes et des filles migrantes et de s'appuyer sur son expertise pour soutenir la conception de stratégies de migration sensibles aux problématiques de genre. Une position que l'entité a conservé en 2017 en insistant sur l'importance de l'insertion des droits humains des femmes dans le projet du Pacte mondial sur les migrations.

²⁵ Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2015-2016, ONU Femmes, p.7, disponible sur : <https://www.unwomen.org/-/media/annual%20report/attachments/sections/library/un-women-annual-report-2015-2016-fr.pdf?la=fr&vs=5525>

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

En 2017, le sursaut féministe mondial redynamise l'action d'ONU Femmes et accentue la pression exercée sur les gouvernements et les entreprises en vue de mettre fin à la normalisation des inégalités dont les femmes et les filles font l'objet dans le monde. La mobilisation internationale contre le harcèlement et les violences sexuelles a pris la forme d'un engagement renouvelé d'ONU Femmes pour éliminer toutes formes de violence contre les femmes et les filles, ce qui s'est concrétisé avec la décision de « 24 pays, dont les populations comptent plus de 1,05 milliard de femmes et de filles [de renforcer] leurs lois dans le but d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, et 20 d'entre eux ont mis en place des stratégies ou des plans nationaux qui permettent et soutiennent les activités essentielles de suivi des lois adoptées²⁸ ». Cela expose l'importance de l'implication de la société civile sur les actions d'ONU Femmes qui dépend en partie de la mobilisation du plus grand nombre pour leur donner de l'ampleur.

2017 a également été l'année où la Commission de la condition de la femme a rassemblé un nombre record d'États, 162 pays représentés au total, qui ont adopté un plan d'action mondial pour l'autonomisation économique des femmes. A été souligné le soutien croissant des gouvernements et de la société civile dans le but de supprimer les obstacles à l'égalité des sexes et la défense des droits des femmes dans la sphère économique.

L'état des lieux des résultats des travaux d'ONU Femmes pour 2018 - 2019 est certes encourageant de par la concrétisation de mesures en faveur des femmes et filles et du soutien d'activistes et d'États membres des Nations unies engagés pour la réalisation des objectifs d'ONU Femmes. Or, l'objectif d'une parité entre les sexes dans le monde à l'horizon 2030 est loin d'être envisageable. Le rapport de 2019 sur les Objectifs de Développement Durable²⁹ rend compte des disparités, des obstacles et des carences encore prégnantes en ce qui concerne les droits des femmes, les opportunités qui leur sont offertes et les discriminations et les préjugés sexistes qu'elles subissent. Les avancées relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles restent partielles à l'échelle mondiale que ce soit au niveau de l'élimination des pratiques violentes basées sur le genre³⁰ à l'égard des femmes et des filles, le manque de femmes dans le domaine de la prise de décision que ce soit dans le secteur économique ou politique. À l'échelle mondiale, seule 27% des postes d'encadrement étaient occupés par des femmes en 2018 témoi-

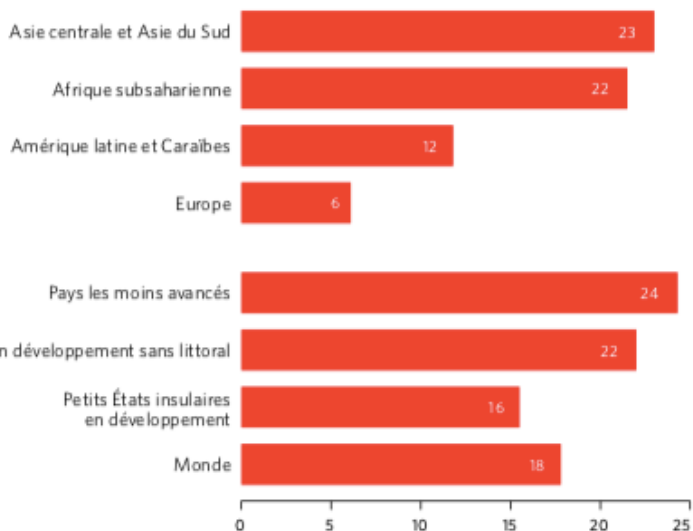
²⁸ Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2016-2017, ONU Femmes, p.3, disponible sur : <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2017/un-women-annual-report-2016-2017-fr.pdf?la=fr&vs=0>

²⁹ Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable 2019, disponible sur : https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf

³⁰ En 2018, « une fille sur trois âgée de 15 à 19 ans a été excisée dans ces pays, contre près d'une sur deux en 2000 ». Source : Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable 2019, disponible sur : https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf

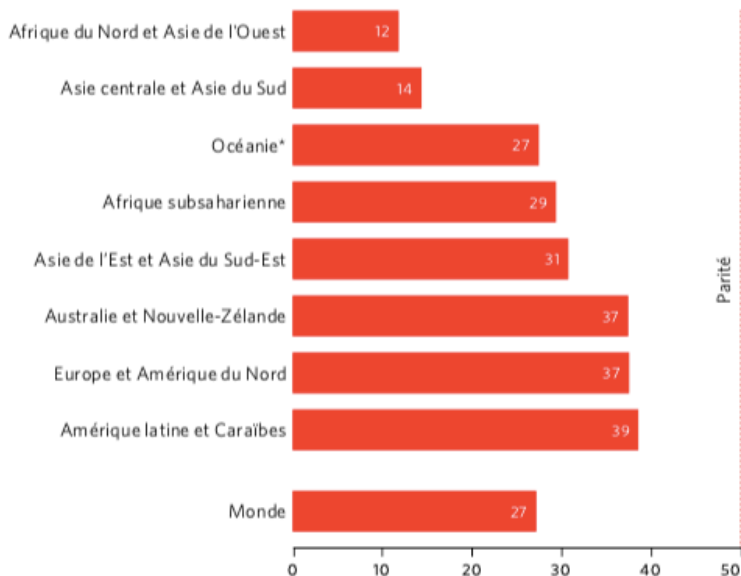
gnant des efforts qu'il fait encore mettre en oeuvre sur le long terme pour parvenir à un avenir égalitaire pour les femmes.

Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles infligées par un partenaire actuel ou un ex-partenaire dans les 12 derniers mois, dernières données disponibles, 2005-2017 (pourcentage)



Note : Seules les régions où les données disponibles recouvrent au moins 50 % de la population sont montrées sur ce graphique.

Proportion de femmes occupant des postes d'encadrement, 2018 (pourcentage)



* À l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Source des graphiques : Le rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2019 ³¹

³¹ Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable 2019, disponible sur : https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf

Face aux défis qui restent nombreux pour la réalisation du mandat d'ONU Femmes et la responsabilité des États la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a exhorté les pays du G7, qui s'est tenu à Biarritz en juillet 2019, à montrer la voie d'un engagement fort pour l'égalité des sexes. Elle s'adressait ainsi aux représentants des sept pays industrialisés sur Twitter : « Les pratiques préjudiciables et les stéréotypes empêchent les filles et les femmes de s'exprimer librement et de contrôler leur avenir. Nous mettons au défi les dirigeants du G7 de s'attaquer frontalement à ce problème, à commencer par un changement de politique³² ».

En 2020, la crise du COVID-19 constitue une nouvelle épreuve pour les femmes en ce qu'elle a cristallisé les inégalités de genre. On a vu une recrudescence des violences, inégalités et discriminations envers les femmes et les filles en quelques mois au cœur de la pandémie³³. Parce que la condition des femmes est plus précaire que celle des hommes en général, les femmes représentent la frange la plus fragile de la population et se retrouvent en première ligne en cas de chocs sanitaires, sociaux ou économiques. Il est crucial qu'ONU Femmes parvienne à intégrer la dimension de genre dans les plans de relance étant donné les impacts socio-économiques plus conséquents du COVID-19 sur les femmes. Pour remédier à l'impact dévastateur du COVID-19 sur les femmes et les filles de par le monde, ONU Femmes a donc lancé un programme ciblé sur cinq priorités³⁴ :

1. Atténuer et lutter contre la violence basée sur le genre, y compris la violence domestique,
2. Élaborer des plans de protection sociale et de relance économique bénéficiant aux femmes et aux filles,
3. Veiller à ce que les populations soutiennent et appliquent un partage équilibré de la charge de travail en matière de soins,
4. Veiller à ce que les femmes et les filles dirigent et participent à la planification des interventions et à la prise de décisions s'agissant du COVID-19,
5. Tenir compte des questions de genre dans les données et les mécanismes de coordination.

ONU Femmes est ainsi face à un nouveau défi, promouvoir un monde d'après inclusif et égalitaire pour les femmes et les filles suite aux conséquences du COVID-19 qui a exposé la fragilité de nos systèmes qui exploitent les femmes sans leur accorder la juste place qu'elles y méritent. Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, déclarait en ce sens : « L'égalité des sexes et

³² ONU Info, « Au G7, ONU Femmes appelle les dirigeants à renforcer les lois pour l'égalité femmes-hommes », ONU, 26.08.2019, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2019/08/1050281>

³³ Pour en savoir plus : Aline Nanko Samaké, « COVID-19 : une menace pour les droits des femmes à travers le monde. Comment la pandémie accentue les inégalités de genre ? », Institut du Genre en Géopolitique, avril 2020, disponible sur : <https://igg-geo.org/?p=816>

³⁴ ONU Femmes, « Réponse d'ONU Femmes à la crise du COVID-19 », disponible sur : <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/un-women-response-to-covid-19-crisis>

les droits des femmes sont essentiels pour traverser ensemble cette pandémie, pour se rétablir plus rapidement et pour construire un avenir meilleur pour tous³⁵ ». C'est donc une période cruciale pour ONU Femmes qui doit attester de son efficacité et de sa capacité d'action et de persuasion sur les décideur.se.s de notre monde. António Guterres dénonce en ce sens un « pouvoir jalousement gardé par les hommes depuis des millénaires³⁶ » et un « abus de pouvoir qui nuit à nos communautés, nos économies, notre environnement, nos relations et notre santé³⁷ ». Il en va donc de la responsabilité d'ONU Femmes d'insister sur le fait que la phase de rémission qui nous attend après cette crise ne doit pas être une excuse pour « revenir à la normale » et risquer un retour en arrière. Cette pandémie peut au contraire être l'opportunité de construire un monde juste qui sera, de fait, plus résilient aux prochaines crises.

Au cours de ces dix dernières années, les mouvements en faveur de l'égalité des sexes ont pris une ampleur grandissante et ont un écho mondial à travers la mobilisation des activistes du monde entier et l'engagement des États membres de l'ONU, encouragés par le plaidoyer d'ONU Femmes. Or en 2020, l'égalité des sexes n'est toujours pas une réalité. On peut donc se demander ce que l'on peut espérer comme avancées pour la suite des activités d'ONU Femmes.

³⁵ Département de la communication globale, « Inégalités de genre et COVID-19 : les réponses des entités de l'ONU », ONU, 24.04.2020, disponible sur : <https://www.un.org/fr/%C3%A9quipe-de-communication-de-la-riposte-de-l%E2%80%99onu-au-covid-19/in%C3%A9galit%C3%A9s-de-genre-et-covid-19-les>

³⁶ ONU Info, « Droit des femmes : Guterres appelle à en finir avec l'inégalité des sexes, cette « honte du 21e siècle » », ONU, 27.02.2020, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/02/1062791>

³⁷ Ibid.

IV - Qu'attendre d'ONU Femmes ces dix prochaines années ?

Après dix ans d'une mise en œuvre active de son mandat, il est juste de s'interroger sur les perspectives d'avenir d'ONU Femmes. On apportera ici une réponse construite aux vues des objectifs ambitieux qu'elle s'est donnée, des enseignements tirés depuis sa création, des recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne et des rapports annuels des actions d'ONU Femmes. Dans un premier temps, les limites de l'action d'ONU Femmes seront exposées pour finir sur une touche plus encourageante en analysant les éléments prometteurs.

1. Des éléments culturels et politiques obstruant l'évolution des mentalités

Il est primordial de distinguer les éléments structurels des éléments conjoncturels qui influencent continuellement le mandat d'ONU Femmes. Les changements visés pour la condition des femmes à l'échelle internationale doivent tenir compte de divers obstacles : les barrières matérielles telles que les structures économiques, juridiques, politiques et financiers, mais aussi, et surtout, les barrières psychologiques qui prennent la forme de stéréotypes, préjugés et de mœurs façonnant les mentalités. L'entité est confrontée à la résistance culturelle et religieuse dans certaines régions du monde où, par exemple, les mariages forcés de jeunes filles mineures³⁸ et les mutilations sexuelles féminines³⁹ sont des pratiques courantes. C'est un des plus grands défis de l'entité que d'agir au plus près des populations qui vivent sous le joug de cultures ou de religions qui alimentent les inégalités de genre. ONU Femmes travaille ainsi en partenariat avec des chefs de communauté religieuse ou culturelle afin de s'attaquer aux principaux points de tension qui requièrent le plus de transformations.

Concernant le fonctionnement même d'ONU Femmes, il est important de questionner son impartialité. ONU Femmes reste en grande partie dépendante de la bonne volonté des partenaires non gouvernementaux et des États membres de l'ONU pour l'application des normes. En outre, son financement est à 98 % extrabudgétaire, soit hors du budget ordinaire, donc il repose sur la base de contributions, et tend à évoluer à la baisse. L'entité est donc tributaire de ses bailleurs de fonds pour mener à bien son mandat ce qui remet en question sa neutralité tout autant que ses perspectives d'avenir qui dépendent des aléas des intérêts politiques de certains pays.

³⁸ Pour en savoir plus sur le sujet : Laura Delcamp, « Le mariage précoce », Institut du Genre en Géopolitique, mai 2020, disponible sur : <https://igg-geo.org/?p=1061>

³⁹ Pour en savoir plus sur le sujet : Laura Delcamp, « Les mutilations sexuelles féminines », Institut du Genre en Géopolitique, avril 2020, disponible sur : <https://igg-geo.org/?p=886>

En 2017, bien que les contributions d'ONU Femmes aient atteint un montant record⁴⁰ depuis 2010 avec 369 millions de dollars US dont 146,4 millions de dollars US en ressources régulières et 214,2 millions de dollars US en ressources non ordinaires, les financements ne lui permettent pas de réaliser tous les objectifs de son mandat et l'oblige à limiter l'application de son mandat. Pour obtenir des résultats conséquents, minimiser sa part de dépendance envers des fonds restreints et disposer d'une meilleure visibilité sur ses ressources, il est nécessaire qu'ONU Femmes diversifie la base de ses donateurs.

On relève aussi quelques éléments qui suscitent le questionnement. À savoir, la nomination du Yémen à la vice-présidence du conseil exécutif d'ONU Femmes en 2019 bien que le pays soit le dernier (149e) dans le classement mondial pour l'égalité et l'émancipation des femmes. La nomination de l'Arabie Saoudite à la Commission de la condition des femmes de 2018 à 2022 a été largement commentée. Les avis sont partagés entre ceux qui considèrent que l'influence de ces pays dans l'élaboration des politiques mondiales en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes, ne pourra être que négative et rétrograde, d'autres y voient une victoire de l'inclusion et de l'ouverture du dialogue sur ce sujet. Enfin, les affaires d'exploitation et d'agressions sexuelles par le personnel civil et militaire des missions de l'ONU à Haïti, en République démocratique du Congo, au Liberia, et au Soudan du Sud représentent une violation des règles des Nations unies et décrédibilisent la lutte d'ONU Femmes pour la protection des femmes en période de conflit.

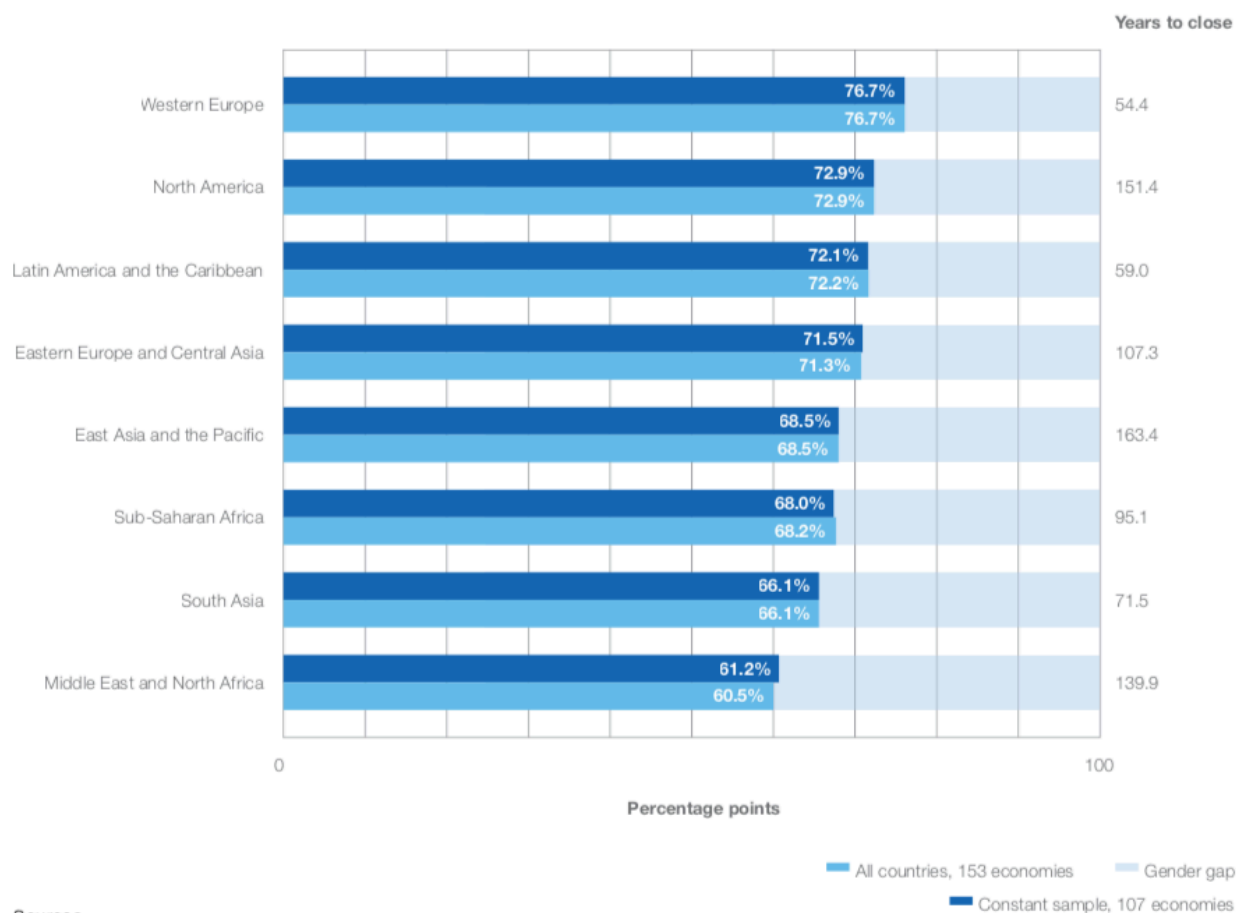
En outre, ONU Femmes ne peut porter à elle seule le défi d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, elle doit être soutenue par les États, le secteur privé, les ONG et la société civile. De plus, l'entité n'est pas en mesure d'enjoindre les États à agir en faveur de l'égalité des sexes mais peut uniquement les inciter à adopter des législations et des politiques publiques favorables aux femmes et à développer leurs services pour les femmes. En ce sens, les progrès demeurent lents, incomplets et inégaux. Le Secrétaire général des Nations unies déploierait ainsi que « L'inégalité et la discrimination [soient] la norme partout dans le monde. Les progrès se sont ralentis et ont été renversés dans certains cas. Il y a une riposte forte et implacable contre les droits des femmes⁴¹ ». En effet, aucun pays ne peut se targuer d'avoir atteint une égalité parfaite entre les genres en 2020. Selon un rapport de l'Indice mondial de l'écart entre les genres de 2020, mettre fin à l'inégalité entre les sexes prendra entre un peu plus de 50 ans et un siècle et demi selon les régions du monde⁴².

⁴⁰ ONU Femmes, Rapport annuel 2017-2018, disponible sur : <https://annualreport.unwomen.org/fr/2018>

⁴¹ ONU Info, « Droit des femmes : Guterres appelle à en finir avec l'inégalité des sexes, cette « honte du 21e siècle » », ONU, 27.02.2020, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/02/1062791>

⁴² Cf. le graphique ci-dessous.

Figure 6 Gender gap closed to date by region, 2020



Sources

World Economic Forum, Global Gender Gap Index, 2020.

Notes

Population-weighted averages, including the 153 economies featured in the Global Gender Gap Index 2020 and the 107 economies featured throughout all 2006-2020 edition of the index.

Pour ces multiples raisons, il demeure une certaine incertitude quant à l'avenir d'ONU Femmes. Un constat d'autant plus probant que notre génération connaît un regain de conservatisme politique incarné par des hommes aux comportements sexistes qui prônent un patriarcat fort à la tête des puissances mondiales. En avril 2019, les États-Unis ont menacé de mettre leur veto pour supprimer la référence à la santé sexuelle et procréative des femmes victimes de viols lors des conflits dans une résolution visant à accroître la protection des femmes victimes de violences sexuelles, sous prétexte que cela revient à soutenir l'avortement⁴³. Cet événement significatif témoigne d'une remise en question et d'une régression des acquis pour les droits des femmes en Occident ainsi que des faibles moyens de pression d'ONU Femmes. En outre aux États-Unis, depuis que l'administration du président Donald Trump est au pouvoir, les droits des femmes ont connu un

⁴³ Le Monde, « Les Etats-Unis refusent de laisser passer une résolution de l'ONU contre le viol comme arme de guerre », Le Monde, 23.04.2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2019/04/23/les-etats-unis-s-opposent-a-une-resolution-de-l-onu-contre-le-viol-comme-arme-de-guerre_5453893_4832693.html

recul effrayant⁴⁴. Aussi bien que de janvier à mai 2019, ce sont 42 nouvelles lois anti-avortement qui ont été promulguées d'après les sondages de Guttmacher⁴⁵. Les États-Unis n'ont cessé de faire ralentir les avancées pour les droits fondamentaux des femmes et des filles au sein de leur pays mais également à l'étranger via la « règle du bâillon mondial » qui leur permet d'interdire « l'attribution de fonds fédéraux américains aux organisations non gouvernementales travaillant à l'étranger qui proposent des conseils ou un aiguillage en matière d'avortement, militent en faveur de la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse ou développent les services d'avortement disponibles- même lorsque les États-Unis ne financent pas eux-mêmes ces services⁴⁶ ». ONU Femmes peut de fait se retrouver paralysée par l'action d'États membres venant contrebalancer son efficacité. Il est donc primordial de dépolitiser la question de l'égalité des droits des femmes afin de parvenir à des résultats concrets.

De manière plus générale ONU Femmes est critiquée par certains mouvements féministes pour son appropriation de leur travail et, de facto, leur perte d'autonomie. Certaines associations féministes ont le sentiment de devenir « les sous-traitants des Nations unies⁴⁷ » et souhaitent retrouver « leur indépendance idéologique et organisationnelle⁴⁸ ». Elles dénoncent une « perte d'analyse critique politique⁴⁹ » ainsi que de leur potentiel transformateur en raison de la codification de leurs actions et de leur absorption dans cette entité onusienne.

⁴⁴ Pour en savoir plus sur le sujet : Apostoly Alice, « Le Gender Gap aux États-Unis coûtera-t-il la victoire à Donald Trump en 2020 ? », 29.03.2020, Institut du Genre en Géopolitique, disponible sur : <https://igg-geo.org/?p=630>

⁴⁵ Amnesty International, « 10 choses à savoir sur l'avortement aux États-Unis », Amnesty International, 18.06.2019, <https://www.amnesty.fr/droits-sexuels/actualites/en-2019-plusieurs-etats-americains-ont-adopte-des>

⁴⁶ Erika Guevara-Rosas , « Le bâillon mondial de Trump : une catastrophe pour les droits des femmes », Amnesty International, 25.01.2017, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/01/trumps-global-gag-a-devastating-blow-for-womens-rights/>

⁴⁷ Genre en action, « L'ONU, alliée des femmes ? », Genre en action, disponible sur : <https://www.genreenaction.net/L-ONU-alliee-des-femmes.html>

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

2. Des progrès encourageants pour l'avenir d'ONU Femmes

Pour pallier aux trois obstacles considérables que représentent le besoin de financement, la nécessité de faire évoluer les mentalités, le développement de son rayonnement et de ses activités, ONU Femmes a utilisé diverses stratégies.

La redéfinition de ses priorités et objectifs spécifiques a grandement permis à ONU Femmes d'accroître son efficacité. En 2015, ONU s'est engagée à réformer son fonctionnement afin d'assurer une meilleure organisation de ses programmes conjoints et parvenir à mettre en place une stratégie globale. La réalisation du mandat d'ONU Femmes requiert donc la définition plus claire des responsabilités, des objectifs à court, moyen et long terme et des cadres de suivi où des plans d'action sont élaborés étape par étape, mais aussi une répartition cohérente des ressources et une formation approfondie et fréquente sur le genre pour le personnel des Nations unies ainsi que pour ceux qui travaillent sur le terrain. Par ailleurs, dans l'optique d'améliorer l'impact de son action et de réaliser les Objectifs de Développement Durable, ONU femmes se doit de mettre en place une plus grande cohérence et collaboration entre les différentes entités de l'ONU.

ONU Femmes a tout autant misé sur une communication convaincante à travers des campagnes publicitaires fortes pour toucher une audience plus large et faire parler de son action dans le monde. La campagne nommée « The Autocomplete Truth » réalisée par l'agence de publicité Memac Ogilvy & Mather Dubai en 2013 a provoqué un sursaut mondial et a été saluée pour avoir révélé les préjugés sexistes qui restent prégnants dans nos sociétés. Cette campagne était basée sur de véritables résultats de recherche sur Google où apparaissaient automatiquement les femmes doivent « connaître leur place/être disciplinées », les femmes ne devraient pas « avoir de droits/de travail », ou encore les femmes devraient « rester à la maison/être des esclaves ».

Les campagnes de mobilisation sociale telles que « HeforShe » en 2014 lancée par Emma Watson, ambassadrice d'ONU Femmes, et « The Orange Day » pour lutter contre les violences faites aux femmes ont de même participé à l'expansion du rayonnement de l'entité. ONU Femmes a de plus mis en ligne une plateforme qui offre une formation en matière d'égalité des sexes dans le but de sensibiliser une majorité de personnes à cette notion. Autant d'initiatives qui permettent à ONU femmes de renforcer ses partenariats et de rallier la société civile et des acteurs comme les hommes et les chefs religieux afin de traduire les promesses des Objectifs de Développement Durable en progrès pour les femmes et les filles sur le terrain.

En outre, l'inscription de ses objectifs dans la réalisation de ceux plus vastes de l'ONU avec l'agenda horizon 2030 pour une « planète 50-50 », avec l'égalité des sexes comme norme, est au coeur des ambitions pour un développement durable où les femmes sont incluses à tous les éche-

lons du développement, notamment dans la lutte contre le changement climatique. Il y a une prise de conscience générale que le développement des sociétés passe par l'inclusion des femmes. Ainsi, atteindre l'égalité des sexes, c'est déjà avoir une plus grande chance de surmonter les défis les plus préoccupants de notre époque.

Conclusion

ONU Femmes est le résultat de nombreuses mobilisations et engagements internationaux pour le droit des femmes et des filles depuis plusieurs décennies. C'est une des entités les plus récentes du système onusien qui a rapidement dû trouver sa place sur la scène internationale. De par son rôle indispensable, fédérateur et universel, l'importance de son combat et les résultats de son action, on peut avancer qu'elle a fait la preuve de son utilité même s'il reste encore de nombreux combats à mener.

C'est pourquoi ONU Femmes doit poursuivre la mise en œuvre de solutions audacieuses et durables afin d'accroître son influence et son impact sur le monde. Les multiples campagnes et actions qu'elle a mené de par le monde ont permis une sensibilisation accrue des inégalités et des violences que subissent les femmes et les filles. Toutefois, la volonté et l'implication des différentes nations et de leur population afin de bousculer les us et coutumes sexistes demeurent encore à ce jour insuffisants. ONU Femmes se heurte donc à l'inertie des mentalités, une entrave plus sournoise et ancrée que les batailles législatives remportées par le passé par d'autres organisations pour le droit des femmes.

Il est important de noter que cette inertie est défiée, dans une certaine mesure, par l'implication de la société civile pour une société plus égalitaire et moins violente. Ce sont également d'autres associations et de nombreux élus locaux qui s'investissent autour des différentes campagnes et manifestations organisées par l'entité. Il y a donc une mobilisation croissante de la part de la population et des acteurs économiques et politiques, favorable à ONU Femmes qui dispose dès lors des ressources pour offrir un plus grand rayonnement à l'action qu'elle mène et aux valeurs qu'elle défend. Les nombreux progrès de l'entité onusienne pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles laisse présager qu'ONU Femmes incarne la garantie de futurs avancements pour l'avenir de l'humanité dans son ensemble.

Bibliographie

Aline Nanko Samaké, « COVID-19 : une menace pour les droits des femmes à travers le monde. Comment la pandémie accentue les inégalités de genre ? », Institut du Genre en Géopolitique, avril 2020, disponible sur : <https://igg-geo.org/?p=816>

Amnesty International, « 10 choses à savoir sur l'avortement aux États-Unis », Amnesty International, 18.06.2019, <https://www.amnesty.fr/droits-sexuels/actualites/en-2019-plusieurs-etats-americains-ont-adopte-des>

Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde. Égalité des genres et développement, 2011, disponible sur : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/4391/WDR%202012%20Overview-Fr.pdf?sequence=13&isAllowed=y>

Département de l'information de l'ONU, « Les quatre conférences mondiales sur les femmes 1975-1995 Perspective historique », avril 2000, disponible sur : <https://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fond.html>

Département de la communication globale, « Inégalités de genre et COVID-19 : les réponses des entités de l'ONU », ONU, 24.04.2020, disponible sur : <https://www.un.org/fr/%C3%A9quipe-de-communication-de-la-riposte-de-l%E2%80%99onu-au-covid-19/in%C3%A9galit%C3%A9s-de-genre-et-covid-19-les>

Erika Guevara-Rosas , « Le bâillon mondial de Trump : une catastrophe pour les droits des femmes », Amnesty International, 25.01.2017, disponible sur : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/01/trumps-global-gag-a-devastating-blow-for-womens-rights/>

Genre en action, « L'ONU, alliée des femmes ? », Genre en action, disponible sur : <https://www.genreenaction.net/L-ONU-alliee-des-femmes.html>

Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2011-2012, ONU Femmes, p.3, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502

Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2011-2012, ONU Femmes, p.7, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502

Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2012-2013, ONU Femmes, p.3, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502.

Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2013-2014, ONU Femmes, p.4, disponible sur : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/85054_unwomen_french_web-opt%20pdf.pdf?la=en&vs=1502.

Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2014-2015, ONU Femmes, p.13, disponible sur : <https://www.unwomen.org/-/media/annual%20report/attachments/sections/library/un-women-annual-report-2014-2015-fr.pdf?la=fr&vs=5544>

Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2015-2016, ONU Femmes, p.7, disponible sur : <https://www.unwomen.org/-/media/annual%20report/attachments/sections/library/un-women-annual-report-2015-2016-fr.pdf?la=fr&vs=5525>

Gretchen Luchsinger, Rapport annuel 2016-2017, ONU Femmes, p.3, disponible sur : <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2017/un-women-annual-report-2016-2017-fr.pdf?la=fr&vs=0>

Mayanja Rachel, « Les conflits armés et le femmes - La résolution 1325 du Conseil de sécurité : dix ans d'existence », Chronique ONU, disponible sur : <https://www.un.org/fr/chronicle/article/les-conflits-armes-et-le-femmes-la-resolution-1325-du-conseil-de-securite-dix-ans-dexistence>

MOPAN, Note de synthèse. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), 2014, disponible sur : http://www.mopanonline.org/assessments/unwomen2014/UN_Women-2014-ExecSumm-fr.pdf

Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable 2019, disponible sur : https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf
ONU, « Ban souhaite la création sans délai d'une agence sur les droits des femmes », 05.03.2010, disponible sur : <https://unic.org/fr/ban-souhaite-la-creation-sans-delai-dune-agence-sur-les-droits-des-femmes/>

ONU Info, « Au G7, ONU Femmes appelle les dirigeants à renforcer les lois pour l'égalité femmes-hommes », ONU, 26.08.2019, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2019/08/1050281>

ONU Info, « Droit des femmes : Guterres appelle à en finir avec l'inégalité des sexes, cette « honte du 21e siècle » », ONU, 27.02.2020, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/02/1062791>

ONU Femmes, « À propos d'ONU Femmes », disponible sur : <https://www.unwomen.org/fr/about-us/about-un-women>

ONU Femmes , « Communiqué de presse : « L'échec collectif des leaders dans l'avancement de la cause des femmes », 06.03.2015, disponible sur : <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2015/3/collective-failure-of-leadership-on-progress-for-women>

ONU Femmes, « Réponse d'ONU Femmes à la crise du COVID-19 », disponible sur : <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/un-women-response-to-covid-19-crisis>

ONU Femmes, Rapport annuel 2017-2018, disponible sur : <https://annualreport.unwomen.org/fr/2018>

Sitographie

Chapitre I de la Charte des Nations unies, disponible sur : <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>

Le Monde, « Les Etats-Unis refusent de laisser passer une résolution de l'ONU contre le viol comme arme de guerre », Le Monde, 23.04.2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2019/04/23/les-etats-unis-s-opposent-a-une-resolution-de-l-onu-contre-le-viol-comme-arme-de-guerre_5453893_4832693.html